

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE

COMMUNE DE GARDANNE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE
MEMBRES
EN EXERCICE : 34

L'an deux mille vingt deux, le treize décembre à 18H30.

NOMBRE DE
MEMBRES
PRÉSENTS : 30

Le Conseil municipal de la commune de GARDANNE s'est réuni Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Hervé GRANIER Maire,

Etaient présents :

NOMBRE DE
SUFFRAGES
EXPRIMÉS : 34

Mesdames et Messieurs

DATE DE LA
CONVOCATION :
07/12/2022

Hervé GRANIER Maire, Antonio MUJICA Adjoint, Sandrine ZUNINO Adjointe, Alain GIUSTI Adjoint, Arnaud MAZILLE Adjoint, Pascal NALIN Adjoint, Valérie SANNA Adjointe, Jean-François GARCIA Adjoint, Danielle CHABAUD Conseillère, Gérard GIORDANO Conseiller, Kuidier DIF Conseiller, Michel MARASTONI Conseiller, Corinne D'ONORIO DI MEO Conseillère, Claude DUPIN Conseiller, Kamel BELARBI Conseiller, Magali SCHELLES Conseillère, Sophie CUCCHI-GILAS Conseillère, Sylvia POLLET Conseillère, Claude JORDA Conseiller, Samia GAMECHE Conseillère, Johanne GUIDINI-SOUCHE Conseillère, Pamela PONSART Conseillère, Jimmy BESSAIIH Conseiller, Jean-Marc LA PIANA Conseiller, Marie-Christine RICHARD Conseillère, Guy PORCEDO Conseiller, Patricia SPREA Conseillère, Laurent DESHAIES Conseiller, Bruno PRIOURET Conseiller, Kafia BENSADI Conseillère

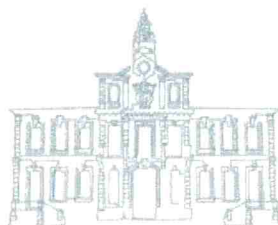
DELIBÉRATION
DEL_2022_136

Procurations étaient données à :

Valérie SANNA Adjointe par Fouzia BOUKERCHE Adjointe
Sophie CUCCHI-GILAS Conseillère par Noura ARAB Adjointe
Alain GIUSTI Adjoint par Valérie FERRARINI Conseillère
Arnaud MAZILLE Adjoint par Vincent BOUTEILLE Conseiller

Secrétaire de Séance : MAZILLE Arnaud Adjoint

**OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET À LA RÉGIE MUNICIPALE
DU SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES - EXERCICE 2022**



Commune de Gardanne

Conseil Municipal du 13 décembre 2022

Délibération DEL_2022_136

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-29,
Vu le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'instruction budgétaire M4,
Vu la délibération en date du 11 avril 2022 approuvant le budget primitif 2022,
Vu l'avis favorable émis par la commission des finances le 7 décembre 2022.

SECTION D'INVESTISSEMENT

| | |
|--|--------------------|
| En Dépenses : | 70 000,00 € |
| <u>Chapitre 23</u> : Immobilisation en cours | 70 000,00 € |
| En Recettes : | 70 000,00 € |
| <u>Chapitre 16</u> : Emprunts et dettes assimilées | 70 000,00 € |

Il est proposé, par l'intermédiaire de la présente décision modificative, d'ajuster les prévisions budgétaires sur l'exercice 2022 pour le budget de la Régie Municipale du Service Extérieur des pompes funèbres.

Ces ajustements sont à opérer en section de fonctionnement et en section d'investissement, comme suit :

Section de Fonctionnement : 0,00 Euros

Section d'Investissement : 70 000,00 Euros

Où l'exposé des motifs rapporté par Madame Sandrine ZUNINO
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

Article 1 :

D'approuver la décision modificative n°2 du Budget de la Régie Municipale du Service Extérieur des pompes funèbres suivant le détail ci-dessous :

| | | |
|------------------------------------|----------|---------------------|
| Section de Fonctionnement : | + | 0,00 Euros |
| Section d'Investissement : | + | 70 000 Euros |

Article 2 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente délibération ainsi que tous les actes nécessaires à son exécution.

Commune de Gardanne

Conseil Municipal du 13 décembre 2022

Délibération DEL_2022_136

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'une action en annulation totale ou partielle conformément à la règle de droit commun.

ADOPTÉE à la majorité des suffrages exprimés

Par 22 voix pour

Hervé GRANIER, Antonio MUJICA, Sandrine ZUNINO, Alain GIUSTI, Arnaud MAZILLE, Fouzia BOUKERCHE, Pascal NALIN, Valérie SANNA, Jean-François GARCIA, Noura ARAB, Danielle CHABAUD, Gérard GIORDANO, Kuidier DIF, Michel MARASTONI, Corinne D'ONORIO DI MEO, Claude DUPIN, Valérie FERRARINI, Kamel BELARBI, Magali SCelles, Sophie CUCCHI-GILAS, Vincent BOUTEILLE, Sylvia POLLET

Par 12 voix en abstention

Claude JORDA, Samia GAMECHE, Johanne GUIDINI-SOUCHE, Paméla PONSART, Jimmy BESSAIH, Jean-Marc LA PIANA, Marie-Christine RICHARD, Guy PORCEDO, Patricia SPREA, Laurent DESHAIES, Bruno PRIOURET, Kafia BENSADI

Fait à Gardanne, le 20 décembre 2022



Transmis en sous-préf
et affiché le : **20 DEC. 2022**